

**DEPARTEMENT DES VOSGES (88)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMBERVILLERS**

- COMMUNE D'ANGLEMONT -

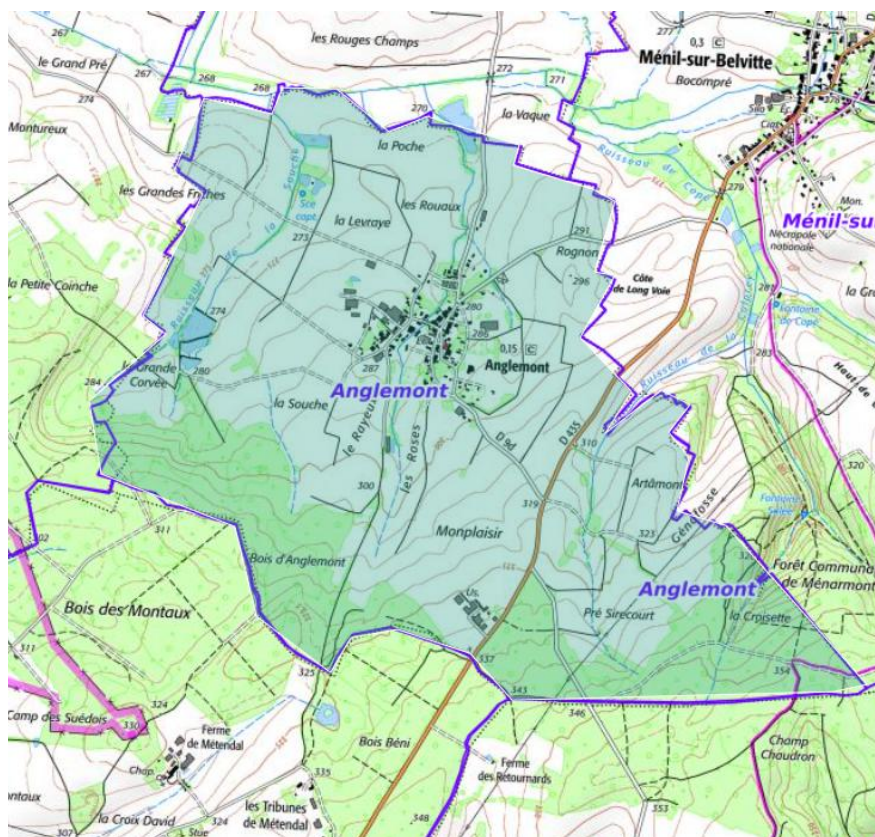


**DOSSIER ANNEXE POUR LA DEMANDE
DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
POUR UN PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

SOMMAIRE

1. Situation géographique et administrative d'ANGLEMONT	2
2. Hydrogéologie	4
3. Hydrologie	4
4. Les zones humides	5
5. Autres espaces protégés.....	5

Le projet de zonage d'assainissement d'ANGLEMONT concerne la totalité du territoire communal (voir plan ci-après).



Au niveau du territoire d'ANGLEMONT, les compétences en matière d'assainissement sont réparties ainsi.

Compétence	Collectivité
Assainissement collectif	Commune d'ANGLEMONT
Assainissement non collectif	Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
Zonage d'assainissement	Commune d'ANGLEMONT

2. Hydrogéologie

Aucun périmètre de protection de captage n'est présent sur la commune d'ANGLEMONT d'après les données de l'ARS.

Il est toutefois à noter qu'aucune information n'est disponible sur la présence de puits ou forage destiné à un usage particulier sur la commune d'ANGLEMONT.

3. Hydrologie

La commune d'ANGLEMONT s'inscrit dans un contexte hydrographique de tête de bassin versant, marqué par la présence d'un réseau dense de petits cours d'eau à pente faible à modérée, globalement orientés vers le Nord-Ouest

La commune est en partie délimitée par le *ruisseau de la Belvitte* au Nord. L'un de ses affluents, le *ruisseau d'Anglemont*, traverse le bourg du Sud vers le Nord, divisant le tissu bâti en deux rives sur une longueur d'environ 2,5 km.

À l'ouest du territoire communal, le *ruisseau de la Souche* s'écoule également du Sud vers le Nord pour rejoindre le *ruisseau de Belvitte*. Un étang est localisé sur l'un de ses bras, en tête de bassin, au lieu-dit « La Grande Corvée ».

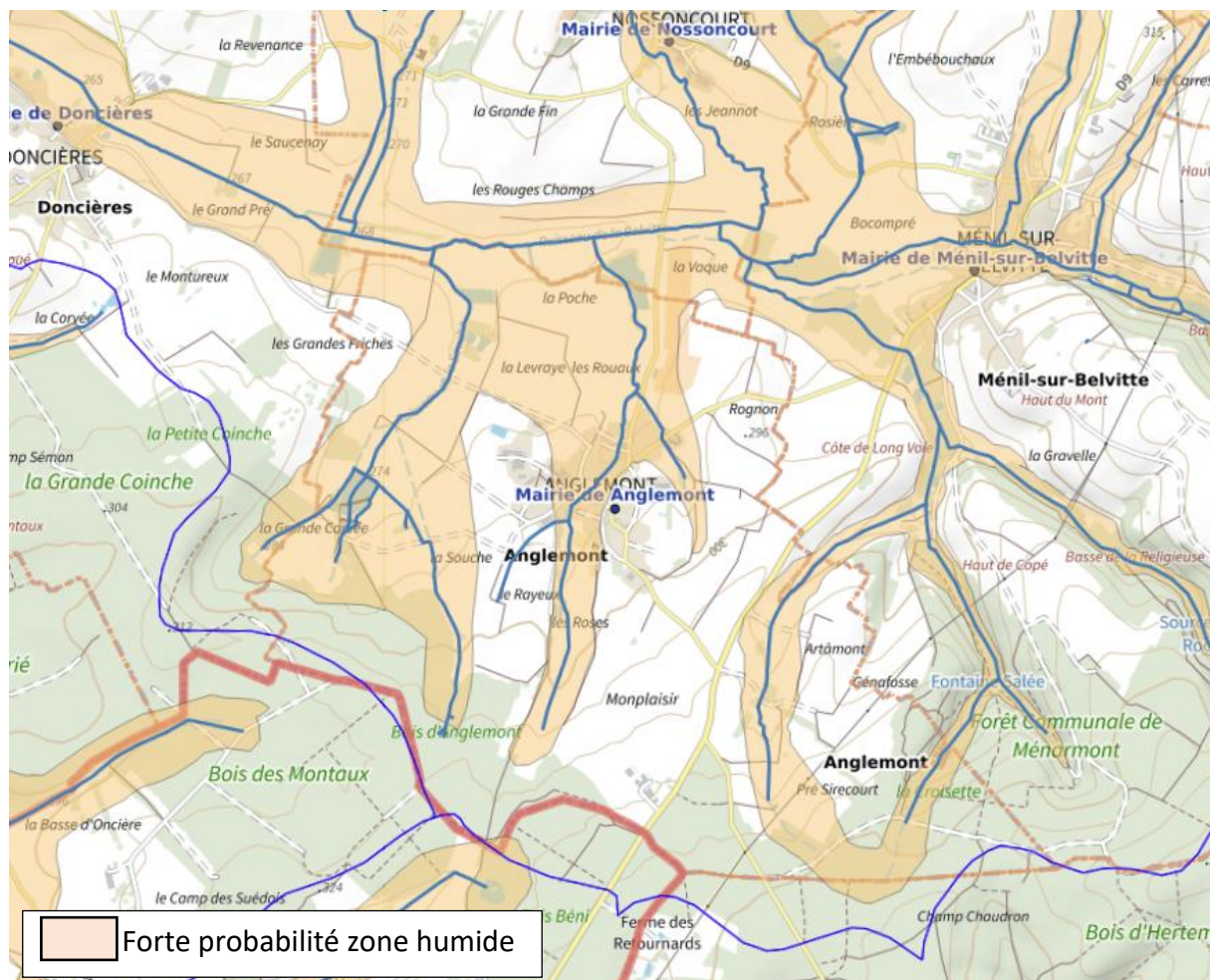
Un troisième sous-bassin versant est également présent à l'Ouest de la commune, formant le *ruisseau de la Colpre*, qui s'écoule en direction de la commune de MÉNIL-SUR-BELVITTE, constituant un affluent qui draine un important bassin versant sur les territoires d'ANGLEMONT et de MENIL-SUR-BELVITTE.

La présence de zones humides en fond de vallon, combinée à des sols argileux et gréseux peu perméables, favorise localement les phénomènes de stagnation ou d'engorgement. Ces conditions peuvent perturber ponctuellement le fonctionnement du réseau d'assainissement (infiltrations, surcharge).

L'ensemble de ces différents ruisseaux présents sur le territoire de la commune appartient à la masse d'eau dite « RUISSEAU DE BELVITTE - FRCR315 ».

4. Les zones humides

D'après l'extrait de la carte ci-dessous, les zones sises à proximité des ruisseaux de la commune, soit au niveau de leurs zones d'expansion et/ou au droit de l'emprise de leurs nappes d'accompagnement, présentent des probabilités d'être une zone humide.



5. Autres espaces protégés

La commune n'est pas concernée par des sites protégés de type ZNIEFF, NATURA 2000, etc.